



Séance du mercredi 27 juillet 2011

VILLE DE SOLLIES PONT

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	31
Date de la convocation 18 juillet 2011		
Date d'affichage		
Objet de la délibération <i>Direction générale des services - Secrétariat de la direction générale - Installation d'un nouveau conseiller municipal</i>		
Vote pour à l'unanimité		
POUR : 31		
CONTRE : 0		
ABSTENTION : 0		

L'an deux mille onze, le vingt-sept juillet deux mille onze, à dix-huit heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Docteur André GARRON, Maire.

Etaient présents :

GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, ARNAUDO Michèle, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, ACROSSE Paul, SMADJA Marie-Aurore, KASPERSKI Christophe, BOUBEKER Patrick, BOTA Yasmine, DROESCH Michel, LAUNAY Michel, DESVILLETES Louis, RIGAUD Catherine, BONIFAY Rose-Marie, BORELLI Huguette, GUERRUCCI Alberto, DELGADO Alexandra, VALLE Evelyne, LUQUAND Jean-Pierre, AUTRAN Martine, BOUTIER Jean-Paul, LE TINNIER Nathalie, ROCHE François, RIMBAUD Georges, CHASTAIGNET Elisabeth.

Procurations :

RAVINAL Danièle donne procuration à KASPERSKI Christophe, ROUX Jean-Paul donne procuration à COIQUAULT Jean-Pierre, TREQUATTRINI Pascale donne procuration à GARRON André, MAESTRACCI Sylvie donne procuration à LE TINNIER Nathalie, FOREST Marie-Paule donne procuration à RIMBAUD Georges

Absents :

CHAUUCHE Dalel

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Yasmine BOTA est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

Madame Sophie MONTBARBON, conseillère municipale et adjointe au maire a présenté, par lettre en date 29 juin 2011, sa démission simultanée de son poste et de ses fonctions.

Ce courrier a été adressé par lettre recommandée le 30 juin 2011, au préfet du Var.

Conformément à la réglementation, madame Sophie MONTBARBON étant élu sur la liste « Tous ensemble pour Solliès-Pont », le suivant de cette liste est appelé à remplacer le conseiller démissionnaire.

Ainsi, monsieur Guy JAFFREZIC, suivant sur la liste, a refusé d'intégrer le conseil municipal par courrier au maire en date du 8 juillet 2011.

Le suivant de la liste, madame Marie-Pierre CAPELA, a accepté d'intégrer le conseil municipal par courrier au maire en date du mercredi 13 juillet 2011,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-4 ;

VU le Code électoral, notamment l'article L.270 ;

VU l'arrêté préfectoral du 11 mars 2008 fixant l'état des listes des candidats pour le 2^{ème} tour de scrutin des élections municipales du 16 mars 2008 dans les communes de 3500 habitants et plus ;

CONSIDERANT que madame Sophie MONTBARBON a démissionné de son poste de conseiller municipal ;

CONSIDERANT que par lettre en date du 8 juillet 2011, monsieur Guy JAFFREZIC a refusé de siéger au conseil municipal ;

CONSIDERANT que par lettre en date du mercredi 13 juillet 2011, madame Marie-Pierre CAPELA a accepté de siéger au conseil municipal ;

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
Le conseil municipal,

à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants

PREND ACTE de l'installation de madame Marie-Pierre CAPELA au sein du conseil municipal.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON
Maire de Solliès-Pont

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le **29 JUIL. 2011**
et publication ou notification du

